

Cher(e)s adhérent(e)s de l'AIMS,

Tous les deux ans, le conseil d'administration de l'AIMS renouvelle la moitié de ses 16 membres. La situation actuelle nous impose une certaine flexibilité de calendrier, mais les élections 2020 se tiendront, conformément aux statuts de notre association. C'est dans cette perspective qu'ouvre aujourd'hui l'appel à candidature, en vue du vote dont les résultats seront annoncés lors de l'assemblée générale 2020.

Le conseil d'administration est l'organe représentant notre association dans sa diversité. Il est chargé de la mise en œuvre de la mission de l'AIMS, notamment avec l'organisation de la conférence annuelle, la gestion des ST- et GT-AIMS (en relation avec son Comité Scientifique Permanent), la labellisation de manifestations scientifiques, les relations avec sa revue M@n@gement et les autres revues partenaires, ainsi qu'avec la FNEGE et les autres associations scientifiques. Le CA de l'AIMS prend également les décisions qui orientent la vie de l'association et c'est en son sein que sera élu le/la prochain(e) président(e).

Les membres sortants du conseil d'administration (avec possibilité de se représenter) sont : Rachel Bocquet (U. de Savoie), Albert David (U. Dauphine PSL), Hélène Delacour (U de Lorraine), Benoît Demil (U. de Lille), Lionel Garreau (U. Dauphine PSL), Frédéric Le Roy (U. de Montpellier), Audrey Rouzies (U. Toulouse 1) et Jean-Philippe Timsit (EM Lyon). Un très grand merci à eux pour le travail effectué durant leur mandat !

Sont encore membres du conseil d'administration pour deux ans : Pierre-Jean Barlatier (EDHEC), Cécile Belmondo (U. de Lille), Isabelle Bouty (U. Dauphine PSL), Paul Chiambaretto (Montpellier Bus. School), Wafi Chtourou (IHEC Carthage), Pascal Corbel (U. Paris Sud), Caroline Hussler (U. Lyon 3 J Moulin), Isabelle Vandangeon-Derumez (U. Paris Est).

Si vous souhaitez vous engager activement et vous impliquer dans le quotidien de l'AIMS, n'hésitez pas à vous porter candidat. Vous trouverez ci-après le détail de la procédure et du calendrier pour cette année. Je reste également à votre disposition pour échanger sur le sujet.

Au nom de notre association et de son CA, je vous remercie de votre engagement

I. Bouty
Présidente en exercice du CA AIMS

Procédure et calendrier 2020 :

- Peut se porter candidat(e) tout enseignant chercheur, quels que soient sa nationalité et son rattachement (école ou université), sous réserve de s'engager à adhérer à l'association s'il/elle n'en est pas déjà membre à jour de sa cotisation.
- Dépôt des candidatures : du 02 au 20 avril 2020
- Les candidats adressent par mail à elections@strategie-aims.com une profession de foi sur une page maximum comprenant les éléments suivants :
 - Prénom, Nom
 - Photo de bonne qualité
 - Coordonnées professionnelles
 - Thèmes de recherche
 - Motivations pour participer au conseil d'administration de l'AIMS
- La recevabilité des candidatures sera examinée et une confirmation par e-mail sera adressée aux candidats.
- Pour les candidatures recevables, les professions de foi seront publiées sur le site de l'AIMS à l'adresse suivante : <http://www.strategie-aims.com/aims/gouvernance/> du 30 avril au 15 mai
- Le vote sera organisé sous forme électronique et sera ouvert du 15 au 30 mai 2020. Un mail sera adressé aux adhérents, leur permettant de voter.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Isabelle Vandangeon-Derumez, Secrétaire Générale, ou Isabelle Bouty, Présidente en exercice.